

8.3 Hébergement lors de circuits

En général, les logements sont disponibles le jour d'arrivée à 14h00 et ils doivent être libérés le jour du départ à 12h00.

8.4 Prolongations après un circuit

Les prolongations de séjour sur place sont sujettes aux disponibilités de chambres d'hôtel et de places d'avion. Nous vous recommandons d'effectuer la réservation de votre séjour supplémentaire avant votre départ. Toute prolongation de séjour ne peut être arrangée que par notre guide local/représentant local. Tous les frais occasionnés par une prolongation sont à payer par le client sur place.

En cas de prolongation de séjour, les couvertures d'assurances souscrites ainsi que les frais de stationnement à l'aéroport de Luxembourg seront automatiquement facturés au prorata de la durée supplémentaire.

Si les clients désirent combiner un séjour libre et organisé individuellement avec leur circuit, ils perdent le droit à un transfert à l'aéroport. Si la première semaine est incluse dans le forfait et la deuxième semaine est organisée individuellement, seul le transfert de l'aéroport à l'hôtel (réservé dans le forfait) est inclus. Par contre, si la première semaine est organisée individuellement et la deuxième est incluse dans le forfait, c'est uniquement le transfert de l'hôtel (réservé dans le forfait) à l'aéroport qui est inclus. Tous les autres transferts sont à la charge des clients.

N.B.: l'hôtel pour la prolongation du séjour doit faire partie de la même brochure et la même saison.

9. Formalités d'entrée pour voyages forfaitaires uniquement

Pour tous les pays hors Union Européenne, il est préférable de vous munir d'un passeport valable plus de 6 mois après la date de retour.

9.1 Allemagne

Union Européenne : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour.

Maroc* : Passeport valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire marocain.

Egypte* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après le retour, en plus 1 photo d'identité. Un visa est obligatoire.

Tunisie* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien, la carte d'identité est acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.

Turquie* : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour (max. 90 jours).

Emirats Arabes Unis et Dubaï* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour. A l'arrivée un visa de tourisme de 90 jours à entrées multiples et valable pendant 6 mois à compter de la date d'émission pour un séjour de 90 jours au total sera délivré.

Cap Vert* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour.

9.2 Belgique

Union Européenne : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour.

Maroc* : Passeport valable plus de 3 mois après l'entrée sur le territoire marocain.

Egypte* : Passeport ou carte d'identité électronique valable plus de 6 mois après le retour ; en plus 2 photos d'identité. Un visa est obligatoire.

Tunisie* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien, la carte d'identité est acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.

Cap Vert* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour.

Turquie* : Passeport ou carte d'identité valable pour 6 mois après l'entrée sur le territoire turc.

Un visa est obligatoire (les citoyens belges doivent prendre au préalable leur E-visa sur le site internet www.evisa.gov.tr. Il n'est plus possible de prendre son visa sur place. L'E-Visa doit être imprimé et présenté lors de l'arrivée et ceci pour chaque adulte, enfant et bébé).

Emirats Arabes Unis et Dubaï* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour. A l'arrivée un visa de tourisme de 90 jours à entrées multiples et valable pendant 6 mois à compter de la date d'émission pour un séjour de 90 jours au total sera délivré.

9.3 France

Union Européenne : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour.

Maroc* : Passeport valable plus de 3 mois après l'entrée sur le territoire marocain.

Egypte* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après le retour, en plus 1 photo d'identité. Le passeport n'est pas obligatoire. Les ressortissants français peuvent entrer en Egypte également munis d'une carte

nationale d'identité. Un visa est obligatoire.

Cap Vert* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour.

Tunisie* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien, la carte d'identité est acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.

Turquie* : Passeport valable pour la durée du séjour (max. 90 jours) ou carte d'identité.

Emirats Arabes Unis et Dubaï* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour. A l'arrivée un visa de tourisme de 90 jours à entrées multiples et valable pendant 6 mois à compter de la date d'émission pour un séjour de 90 jours au total sera délivré.

9.4 Luxembourg

Union Européenne : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour.

Maroc* : Passeport valable plus de 3 mois après l'entrée sur le territoire marocain.

Egypte* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour. Un visa est obligatoire.

Cap Vert* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour.

Tunisie* : Passeport ou carte d'identité valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien, la carte d'identité est acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.

Turquie* : Passeport ou carte d'identité valable pour la durée du séjour (max. 90 jours).

Emirats Arabes Unis et Dubaï* : Passeport valable plus de 6 mois après le retour. A l'arrivée un visa de tourisme de 90 jours à entrées multiples et valable pendant 6 mois à compter de la date d'émission pour un séjour de 90 jours au total sera délivré.

9.5 Avertissement

Vous trouverez ci-dessus des informations générales sur les formalités d'entrée (passeports et visas). Ces informations concernent uniquement les voyages touristiques d'une durée inférieure à 3 mois et ont fait l'objet d'une vérification jusqu'au 01/06/2019. Les formalités d'entrée sont sujettes à des changements fréquents c'est pourquoi nous vous recommandons vivement de vérifier par vous-même, en temps utile avant le départ, toutes les formalités d'entrée (passeports, visas et autres formalités sanitaires éventuelles) requises par le pays de destination et ce, en fonction de votre situation personnelle (nationalité, âge, statut). Pour ce faire, nous vous conseillons de vous adresser directement aux autorités officielles de votre pays de résidence mais aussi du pays dont vous êtes ressortissant ainsi que du pays de destination, ou consulter directement les sites internet de ces autorités.

Il appartient au voyageur de vérifier par lui-même si il est en possession de tous les documents requis et si il a accompli toutes les formalités sanitaires et administratives requises pour entrer sur le territoire du pays de destination. Le voyageur assumera seul les conséquences liées au non-respect de ces formalités, par exemple : l'accès à l'embarquement ou l'entrée sur le territoire peuvent être refusés légitimement en cas de documents de voyage inadéquats.

Nous vous invitons également à vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les papiers officiels (passeports, visas, cartes d'identité) avec ceux repris sur vos documents de voyage, afin de procéder à une correction éventuelle, en temps utile avant le départ. Les informations présentées ci-dessus concernent uniquement les ressortissants de nationalité luxembourgeoise, allemande, belge et française. Nous invitons les voyageurs d'une autre nationalité, les binationaux et les apatrides à se tourner vers les autorités officielles et compétentes ou le Ministère des Affaires Etrangères ou le Consulat du pays dans lequel vous vous rendez afin d'obtenir les dernières informations. Pour vous aider dans cette démarche, nous avons répertorié, sur notre site internet www.luxairtours.lu, les sites pour chaque pays vers lesquels nous volons. Nous ne pouvons pas être tenus responsables des informations publiées sur ces sites.

Les formalités d'entrées des mineurs peuvent être spécifiques et nous vous conseillons d'obtenir toutes les informations nécessaires en temps utile également auprès des autorités officielles et compétentes.

Quelques liens internet utiles :

Allemagne: <http://www.auswaertiges-amt.de/>

Belgique: <http://diplomatie.belgium.be/fr/>

France: <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Luxembourg: <http://www.mae.lu/>

Visa pour les Emirats Arabes unis et Dubaï

A votre arrivée, votre passeport sera tamponné avec un visa de tourisme de 90 jours à entrées multiples valable pendant 6 mois à compter de la date d'émission pour un séjour de 90 jours au total, plus d'informations sur :

<https://www.mofa.gov.ae/EN/ConsularServices/Pages/Visa-Information.aspx>

Visa pour l'Egypte

Pour les clients ayant réservé un voyage forfaitaire LuxairTours (vol & hôtel), le visa est inclus dans le prix du voyage.

9.6 Enfants

Les enfants doivent être en possession de leur propre carte d'identité nationale avec photo (carte en plastique pour les enfants luxembourgeois) ou avoir leur propre passeport. Tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents doit être muni, en dehors d'une pièce d'identité nationale valable, d'une autorisation parentale de la commune où il réside. Veuillez vous informer auprès de la commune compétente.

S'agissant des mineurs français, ils peuvent depuis le 1er janvier 2013 franchir les frontières munis de leur seul passeport en cours de validité éventuellement accompagné d'un visa, ou de leur carte nationale d'identité. Certains pays imposent des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés par le pays de destination sur le site du Ministère des Affaires étrangères français ou auprès de l'Ambassade du pays concerné.

Ne partez pas en voyage sans vos documents de voyage incluant le certificat d'assurance, votre carte européenne d'assurance maladie (carte de sécurité sociale) ou un certificat provisoire de remplacement (délivré à votre demande par votre caisse de maladie), le formulaire délivré par votre sécurité sociale en cas d'une destination voyage se trouvant en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et la Suisse et la carte de membre de votre mutuelle.

9.7 Sécurité - notre conseil pour vos pièces d'identité

Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'effectuer une copie de vos pièces d'identité (carte d'identité, passeport et documents de voyage) avant votre départ.

Conservez les copies séparément des originaux tout au long de votre voyage et notamment à destination. En cas de vol de vos documents originaux, les copies vous permettront de vous identifier facilement aux ambassades ou consulats généraux.